

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 06 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le six janvier, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en lieu et place habituels de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude GAILLARD, Maire.

Etaient Présents : Jean-Claude GAILLARD, Dominique BLANCHE, Jérôme BUORO, Pascal VIARD, Nicolas PRAVATO, Aurélie VALLANTIN, Pascal CHAUSSARD, Martial GOTILLOT

Etaient excusés : Anne-Sophie DUBOIS, Kelly ROMEO, Audrey GUENÉ

Secrétaire de séance : Dominique BLANCHE

Ordre du jour:

1. *Actes d'état civil depuis le dernier conseil,*
2. *Présentation des travaux pour l'année 2025,*
3. *Autorisation de mandater 25 % des dépenses d'investissement avant le vote du prochain budget,*
4. *Têtes de chênes après inventaire,*
5. *Vœux du Maire,*
6. *Questions diverses*

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion, qui est adopté à l'unanimité

1 Etat civil Monsieur le maire informe d'un PACS qui a été signé le 19/12/2024.

2 - Présentation des travaux pour 2025

- Au 1er trimestre : réfection des bureaux de la mairie,
- Curage des fossés, nettoyage réseaux d'eaux pluviales.
- Voirie : entrées des nouvelles propriétés,
- Terrain à côté du hangar communal : bornage, acquisition, clôture
- Nouvelles décos, illuminations de Noël,

3 - Autorisation de mandater dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 (délibération2025_01)

M. le maire expose que *selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, sur autorisation du conseil municipal, il peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget aux conditions suivantes :*

- il doit s'agir de dépenses d'investissement prévues en 2025, pour lesquelles des devis ont été demandés, et dont les travaux commenceront en début d'année.
- seuls les crédits nécessaires doivent être ouvert sur la base des montants de ces devis,
- doivent être précisés les chapitres et articles sur lesquels les crédits sont ouverts,
- le montant des crédits ouverts dans le cadre de cette délibération sera repris dans le budget de l'année 2025. Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes : travaux de rénovation des bureaux de la mairie

• <i>chapitre 21, article 2131 "bâtiments communaux"</i> : Travaux de démolition, reconstruction wc, plomberie, électricité, menuiserie, pour un montant TTC de	10 000,00 €
• <i>Chapitre 21 article 2183 "matériel de bureaux " meubles de cuisine</i>	<u>2 300,00 €</u>
• chapitre 21 total	12 300,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus et l'autorise à mandater les dépenses d'investissements exposées ci-dessus avant le vote du budget 2025.

4 - Affouages : têtes de chênes

Des têtes de chênes sont à débiter et à déblayer, des lots vont être marqués prochainement. Les affouages seront gratuits pour ces 3 lots. Une information à la population sera faite prochainement pour l'ouverture des inscriptions.

5 - Signature d'une convention sur les PAV avec la Communauté de Communes (délibération2025_02)

Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle convention des Points d'Apports Volontaires, proposé par la communauté de communes. Il explique que cette convention a été rectifiée, suite à des éclaircissements et des propositions de modification sur certains points, lors de réunions entre le Vice-Président en charge de la gestion des déchets et les Maires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les termes de cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention entre la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits St Georges et la commune de Saint-Bernard.

6 - Questions diverses

- La puissance du compteur électrique desservant la mairie et salle du 36 s'est avérée insuffisante, un relèvement de puissance a été demandé à ENEDIS afin de palier à ce manque.
- Les voeux du maire auront lieu vendredi 17 janvier, seront invités les nouveaux habitants.
- Comme chaque année, les élèves de 3ème habitants notre commune qui ont obtenu leur brevet des collèges, au nombre de 5, seront récompensés par un vol découvert à l'aéroclub de Nuits.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30